

Les entreprises ne forment pas assez leurs travailleurs

D'après une enquête d'Acerta, un tiers des travailleurs n'a bénéficié d'aucune formation au cours de l'année écoulée.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Commençons par la mauvaise nouvelle. D'une enquête réalisée auprès de 2.000 travailleurs par Acerta, société spécialisée en service RH, il ressort que le travailleur belge suit peu de formations dans le cadre de son contrat de travail. Près d'un tiers (31%) n'ont suivi aucune formation au cours de l'année écoulée. Un problème plus aigu encore en Wallonie (38%) qu'en Flandre (27%) ou à Bruxelles (29%).

L'autre extrême existe certes aussi, puisque 11% des personnes sondées ont bénéficié de plus de 5 formations aux frais de l'employeur au cours de l'année.

Le critère de 1,9%

Globalement cependant, l'effort de formation est insuffisant. Les entreprises sont tenues de consacrer 1,9% de leur masse salariale à la formation de leur personnel. Cette obligation légale date de 2005 et n'a pas toujours été suivie d'effet dans certains secteurs. La loi prévoit des sanctions financières collectives pour les secteurs qui ne remplissent pas leurs obligations en la matière. Ces sanctions ont toutefois été invalidées par la Cour constitutionnelle en 2015, de sorte que dorénavant, on

ne punit plus les contrevenants.

«Les entreprises informent trop peu leurs travailleurs des formations dont ils pourraient bénéficier», constate Olivier Marcq, directeur d'Acerta Consult. Idéalement selon lui, «chaque société devrait déterminer un budget de formation et le communiquer à l'ensemble des travailleurs».

Précisons que le terme «formation» englobe tant les cours internes que les cours externes, mais aussi le mentorat de nouveaux travailleurs, les stages ou les explications administratives. Chaque entreprise doit déclarer dans son bilan social comment elle a réalisé ces 1,9%. Dans son projet de loi relatif au travail faisable, le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) souhaite pour sa part convertir ce 1,9% de la masse salariale en un nombre concret de jours par travailleur par an qui doivent être consacrés à des formations et que le travailleur pourrait imposer à son employeur. Reste à voir si le vice-premier parviendra à convaincre le banc patronal...

Les seniors à l'honneur

Passons à présent à la bonne nouvelle. L'enquête Acerta montre que les employeurs, contrairement aux idées reçues, investissent bel et bien dans la formation de leur personnel âgé.

L'ancienneté et l'âge ne semblent en effet pas jouer un rôle déterminant dans l'accès aux formations. «Les employeurs ont manifestement

compris que les travailleurs âgés ont également besoin de formations dans le cadre de l'employabilité durable», se félicite Olivier Marcq. «En outre, plus un travailleur est âgé ou plus il présente d'ancienneté, plus il est apte à déterminer quelle formation il souhaite suivre.»

Signalons enfin l'essor du téléapprentissage. Alors que le télétravail ne cesse de gagner en popularité, 17% des personnes sondées optent

pour un recyclage en ligne et 9% pour les «webinaires», les séminaires en ligne.

«Chaque entreprise devrait communiquer son budget formation aux travailleurs.»

OLIVIER MARCQ

DIRECTEUR ACERTA CONSULT

NOMBRE DE FORMATIONS PAR EMPLOYÉ SUIVIES EN 2015

En % du total des employés	
Aucune formation	31%
1 formation	16%
2 formations	18%
3 formations	12%
4 formations	8%
5 formations	4%
+ de 5 formations	11%

Source: Enquête Acerta auprès de 2.000 travailleurs